



CHARTE ÉTHIQUE



Lefebvre

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| L'ESPRIT DE LA CHARTE ÉTHIQUE | 3 |
| Le mot du Directeur Général | 3 |
| À qui s'applique la Charte Éthique ? | 5 |
| Comment utiliser la Charte Éthique ? | 5 |
| Représenter le Groupe Lefebvre | 6 |
| Travailler ensemble : respect des lois | 6 |
| Les valeurs du Groupe Lefebvre | 6 |
| La raison d'être du Groupe Lefebvre | 7 |
| LES POLITIQUES DU GROUPE LEFEBVRE | 8 |
| Intégrité des affaires | 8 |
| Conflit d'intérêts | 8 |
| Corruption et trafic d'influence | 8 |
| Politique cadeaux/invitation | 9 |
| Respect de la concurrence | 9 |
| Documents financiers et professionnels, fraude et lutte contre le blanchiment d'argent | 9 |
| Règles de confidentialité | 10 |
| Confidentialité | 10 |
| Respect de la vie privée et des données personnelles | 10 |
| Propriété du Groupe Lefebvre | 11 |
| Protection des marques | 11 |
| Utilisation des actifs de la société | 11 |
| Éthique des affaires | 11 |
| Fiscalité | 11 |
| Publicité et marketing | 11 |
| LES ENGAGEMENTS DU GROUPE LEFEBVRE | 12 |
| La qualité des produits et prestations | 12 |
| Choix et traitement équitable des partenaires | 12 |
| Les engagements sociaux et sociétaux du Groupe Lefebvre | 12 |
| Respect des droits de l'homme | 12 |
| Travail forcé et travail des enfants | 13 |
| Santé, Hygiène, Sécurité | 13 |
| Diversité | 13 |
| Harcèlement moral et sexuel ou agissements sexistes | 13 |
| Activité politiques et Lobbying | 14 |
| Responsabilité vis-à-vis de l'environnement | 14 |
| DISPOSITIF D'ALERTE | 15 |
| GLOSSAIRE | 16 |

L'ESPRIT DE LA CHARTE ÉTHIQUE



Le mot du Directeur Général

Leader européen du droit et du chiffre et première plateforme européenne combinant contenu enrichi et Intelligence artificielle, le Groupe Lefebvre porte une mission exigeante : permettre à chacun de comprendre et d'appliquer le droit avec clarté et confiance. Cela nous concerne au premier titre : nous nous devons – chacun de nous – d'être exemplaires dans notre éthique et notre conformité au droit.

Cette exemplarité ne se décrète pas. Elle se vit et s'incarne, chaque jour, dans nos comportements, nos décisions et nos relations – entre nous, avec nos partenaires, nos clients, nos institutions.

La Charte Éthique est une nouvelle occasion de se rappeler nos règles aussi bien en interne que vis-à-vis des tiers, de nos fournisseurs et surtout de nos clients qui nous sont d'autant plus fidèles qu'ils associent nos offres à notre culture d'excellence.

Cette Charte réaffirme **les principes de conduite éthique** que nous devons appliquer sans compromis :

- éviter tout conflit d'intérêts, c'est-à-dire toute situation où des intérêts personnels pourraient interférer avec ceux du Groupe ;
- refuser tout avantage indu et signaler les comportements douteux pouvant relever de la corruption ;
- rester transparent et raisonnable dans les cadeaux ou invitations, déclarés au-delà d'un certain montant ;
- respecter la concurrence, bannir les ententes, le dénigrement ou toute pratique déloyale ;
- lutter contre la fraude et le blanchiment en respectant scrupuleusement les procédures internes ;
- protéger la confidentialité des informations et les données personnelles des collaborateurs, clients et partenaires ;
- veiller à un usage responsable des ressources, marques et savoir-faire du Groupe ;
- et enfin, respecter rigoureusement les lois en vigueur dans tous les pays où nous opérons.

• • •



•••

Elle rappelle aussi **nos engagements**, au cœur de notre responsabilité collective :

- garantir la qualité de nos produits et prestations, fondement de la reconnaissance de nos marques ;
- choisir et traiter nos partenaires avec équité, objectivité et transparence, sans abuser de notre position ;
- honorer nos engagements sociaux : respect, égalité des chances, travail digne, sécurité, lutte contre toute discrimination ou harcèlement ;
- tenir nos engagements environnementaux : réduire notre empreinte écologique et promouvoir une approche durable avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Chacun, à son niveau, est **ambassadeur de l'éthique du groupe** et se doit de respecter ces principes dans chacune de ses actions, dans chacune de ses décisions. C'est en incarnant ces principes que nous consolidons la confiance de nos clients et partenaires, et que nous construisons « une société plus juste, efficace et durable »

Enfin, si une situation vous semble contraire à l'esprit ou à la lettre de cette charte, **vous avez le droit – et le devoir – d'en parler**. Le **dispositif d'alerte** est là pour ça, dans un cadre sécurisé, protecteur et confidentiel.

Je vous invite à lire, **faire vivre et faire respecter cette Charte**, car elle est la traduction concrète de ce que nous sommes : un groupe engagé, rigoureux et de confiance.

Julien TANGUY
Directeur Général
Groupe Lefebvre

À qui s'applique la Charte Éthique ?

La Charte Éthique s'applique à tous : les collaborateurs, les dirigeants, les clients ainsi que tous les partenaires (prestataires, fournisseurs, partenaires commerciaux) intervenant au sein du Groupe Lefebvre.

Tous s'engagent à respecter la présente Charte Éthique.

La présente Charte est disponible en français et en anglais. Elle est publiée sur l'intranet du Groupe, le site internet du Groupe Lefebvre et transmise à l'ensemble de nos partenaires, permettant ainsi

un accès aux standards en matière d'éthique à l'ensemble des Collaborateurs et des partenaires du Groupe Lefebvre.

La Charte Éthique est également communiquée à tout nouveau collaborateur.

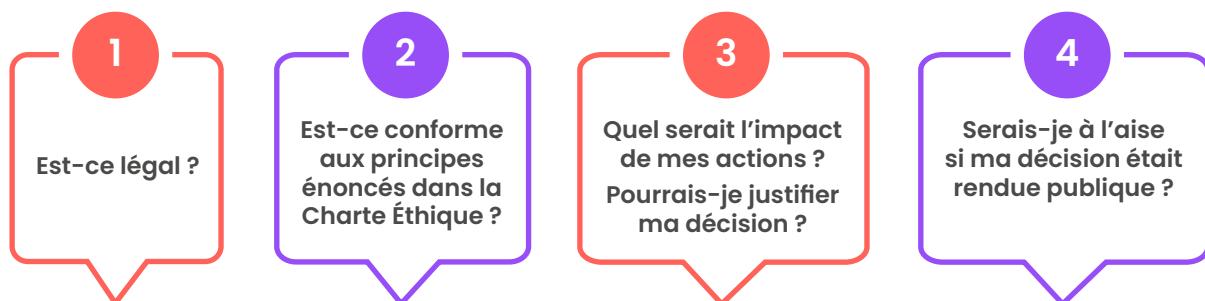
En cas de non-respect des principes énoncés dans la Charte Éthique, les collaborateurs s'exposent à des mesures et sanctions disciplinaires appropriées et proportionnelles à la gravité du manquement constaté, conformément aux dispositions du Règlement intérieur, aux lois et réglementations applicables.

Comment utiliser la Charte Éthique ?

Cette Charte n'a pas vocation à se substituer aux lois et règlements ni aux accords et aux engagements applicables dans les pays où les filiales du Groupe Lefebvre opèrent, mais sert de guide pour aider chacun à identifier et traiter les questions d'éthique.

Elle n'est pas exhaustive et son contenu pourra être amené à évoluer en fonction des lois et règlements ou pour protéger au mieux les intérêts du Groupe Lefebvre.

Naturellement, cette Charte ne peut prévoir ni traiter toutes les situations qui pourraient se présenter. Elle a la volonté de guider chaque partenaire du Groupe qui serait confronté à un problème d'ordre éthique. Afin de s'assurer de la conformité à la Charte en toute situation, il convient de se poser les questions suivantes :



Si la réponse à l'une de ces questions est

NON, parlez-en !

Pour toute question sur la présente Charte, les référents conformité de vos pays restent à votre disposition pour vous accompagner.

Représenter le Groupe Lefebvre

La réputation du Groupe Lefebvre et ses filiales dépend du comportement de chacun. Il convient d'agir professionnellement en gardant toujours à l'esprit les intérêts et la réputation du Groupe Lefebvre.

Notre communication et nos comportements professionnels doivent refléter nos principes éthiques en adhérant aux normes d'intégrité les plus strictes.

À RETENIR !

- Il convient de communiquer de manière responsable en respectant la politique du Groupe Lefebvre relative à l'utilisation des outils numériques et des médias sociaux (règlement intérieur).
- Tout collaborateur se doit de participer à la bonne réputation du Groupe Lefebvre.
- Il est interdit d'engager une filiale du Groupe Lefebvre sans y être préalablement autorisé.

Travailler ensemble : respect des lois

Il est primordial que tous les collaborateurs, toutes les entités et tous les partenaires travaillent ensemble, de façon respectueuse.

L'écoute et le partage libre de l'information doivent se faire dans le respect des règles de confidentialité du Groupe Lefebvre.

Le manque de respect, notamment par abus de langage ou par des gestes inappropriés, les propos racistes, sexistes ou discriminatoires sont inacceptables et contraires à l'éthique du Groupe Lefebvre.

La Charte Éthique est une référence pour tous en vue d'adopter une ligne de conduite commune.

Par le respect de cette Charte, un environnement de travail sain basé sur la loyauté, la confiance, la solidarité et le respect des différences culturelles sera maintenu.

Les valeurs du Groupe Lefebvre

Né du rapprochement en 1999 de deux acteurs historiques de l'édition juridique et fiscale, les Éditions Francis Lefebvre et les Éditions Législatives - Le Groupe Lefebvre connaît depuis une croissance importante en France et en Europe en se structurant autour de 3 métiers : l'édition, la formation et le service.

LES ENGAGEMENTS EXPRIMÉS PAR LA CHARTE SONT PORTÉS PAR LES VALEURS DU GROUPE LEFEBVRE



PROXIMITÉ

Par son histoire particulière, et familiale, LEFEBVRE SARRUT accorde une importance élevée à l'entretien de relations étroites et à long terme avec ses collaborateurs, ses clients, ses partenaires.



EXCELLENCE

La rigueur et la précision sont des vertus « totems » du Groupe Lefebvre. Nos clients ont des décisions stratégiques à prendre. L'excellence de nos contenus est une nécessité absolue.



PARTAGE

La connaissance est un bien inépuisable. C'est en la partageant que nous la ferons grandir et que nous grandirons en même temps.

La raison d'être du Groupe Lefebvre

Le Groupe LEFEBVRE a formalisé sa raison d'être et ses engagements qui guident la stratégie du Groupe mais aussi les règles édictées dans la présente Charte Éthique.

« Activer la connaissance pour une société plus juste, efficace et durable. »

Le Groupe Lefebvre est un groupe européen d'actionnariat familial, dont les racines remontent jusqu'à 200 ans, né de la réunion de deux familles d'entrepreneurs partageant une même vision.

Leader européen de la connaissance juridique, le Groupe Lefebvre propose des solutions innovantes et performantes aux entreprises et conseils afin qu'ils puissent comprendre, et s'appuyer sur les réglementations, les normes et le droit pour développer leurs activités. Le Groupe Lefebvre est aussi un partenaire privilégié des Institutions publiques ou privées, nationales et internationales, et des étudiants.

Tout au long de son développement, le Groupe Lefebvre a toujours renouvelé et enrichi son offre pour s'adapter aux enjeux d'un monde qui change, dans un souci constant d'excellence et de confiance réciproque auprès de ses clients. Cela se traduit par une proximité forte avec chacun de ses marchés, renforcée dans cette ère digitale, et par un partage large de son expertise légale, pédagogique et pratique dans l'ensemble de son écosystème. L'investissement des collaborateurs et des partenaires du Groupe Lefebvre contribue chaque jour à sa réussite. Le soutien et la confiance de ses actionnaires assurent la pérennité de son modèle, en conjuguant performances économiques, sociétales et environnementales.

Le Groupe Lefebvre s'engage autour de convictions fortes :

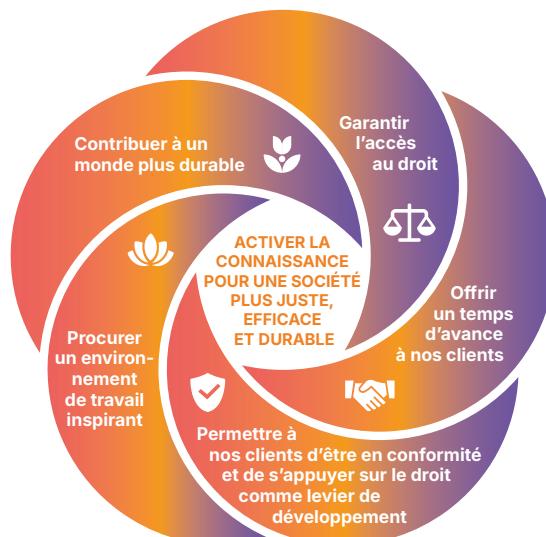
Garantir l'accessibilité au droit. Leaders de la connaissance juridique et fiscale, le Groupe Lefebvre œuvre aux côtés des acteurs publics pour accompagner l'État de droit.

Offrir un temps d'avance à ses clients en anticipant sans cesse l'évolution de leur métier et en construisant avec eux les solutions de demain. Le Groupe Lefebvre investit constamment dans l'innovation et dans la construction d'un écosystème de partenariats. Le Groupe Lefebvre travaille également aux côtés de start-ups, de personnes en difficulté, d'étudiants et autres ambitieux pour les accompagner dans leur montée en compétences et afin qu'ils alimentent la vision d'avenir de Lefebvre.

Identifier et comprendre les évolutions réglementaires pour permettre à ses clients d'être en conformité et de s'appuyer sur le droit comme levier de développement de leurs activités. Les équipes du Groupe Lefebvre décryptent, forment, informent et conçoivent les outils les plus fiables dédiés aux professionnels, pour une meilleure performance.

Procurer aux collaborateurs un environnement de travail inspirant, leur proposer des projets motivants et leur mettre à disposition des méthodes innovantes et collaboratives pour assurer leur développement professionnel et personnel.

Contribuer à la construction d'un monde plus durable dans le respect de son environnement, en opérant de façon responsable avec toutes ses parties prenantes.





LES POLITIQUES DU GROUPE LEFEBVRE

INTÉGRITÉ DES AFFAIRES

Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle un collaborateur a un intérêt personnel ou financier, direct ou indirect, de nature à influencer, l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions au sein du Groupe Lefebvre.

Tous les collaborateurs doivent éviter toutes les situations où leurs intérêts personnels peuvent entrer en conflit et/ou sont contraires avec ceux du Groupe Lefebvre.

La survenance de conflits d'intérêts nuit à la réputation du Groupe Lefebvre et ses filiales ainsi qu'à celle de l'ensemble de ses partenaires.

Par conséquent, chaque collaborateur s'engage à s'assurer en permanence que ses activités et intérêts personnels n'interfèrent en aucun cas avec ceux du Groupe Lefebvre.

Tous les choix, arbitrages et opérations doivent être guidés par l'objectivité, l'impartialité et la conscience professionnelle.

Tous les collaborateurs ont l'obligation de révéler à leur supérieur hiérarchique, à leur responsable ressources humaines ou à la Direction des Affaires Juridiques, toute situation dans laquelle des relations personnelles ou familiales seraient de nature à générer une situation de conflit d'intérêts, réel ou potentiel, dès lors qu'ils en ont connaissance.

À RETENIR !

- Il convient de procéder à une déclaration d'intérêt préalable spontanée auprès du supérieur hiérarchique, de la Direction des Ressources Humaines ou de la Direction des Affaires Juridiques en cas de survenance d'un conflit d'intérêt potentiel.
- Aucun collaborateur ne doit exercer une autre activité professionnelle qui entraverait sa

capacité à exercer ses fonctions pour le Groupe Lefebvre.

- Il est interdit de favoriser des proches pour obtenir un marché ou un partenariat.

Corruption et trafic d'influence

Le Groupe Lefebvre condamne toute forme de corruption et de trafic d'influence. La corruption est inacceptable et incompatible avec les valeurs et les activités du Groupe Lefebvre.

À cet égard, nous respectons les lois anti-corruption et avons une « tolérance zéro » pour tout acte de corruption et de trafic d'influence émanant de collaborateur ou de tiers, agissant ou non pour le compte du Groupe Lefebvre.

Il est interdit de participer à tout acte de corruption qui pourrait engager la responsabilité civile ou pénale du Groupe Lefebvre et donc lui porter préjudice.

Ainsi, il est interdit d'offrir, de promettre ou de donner [corruption active] de solliciter, demander, recevoir ou accepter de recevoir [corruption passive] des faveurs ayant pour but d'obtenir en échange un quelconque avantage financier, commercial ou administratif illégal.

À RETENIR !

- Il appartient à tout collaborateur de s'assurer que les partenaires et intermédiaires du Groupe Lefebvre sont informés de sa politique anti-corruption et qu'ils s'engagent à la respecter.
- L'exemplarité est indispensable compte tenu des activités du Groupe Lefebvre et de sa raison d'être.
- Tout collaborateur ou partenaire ne saurait dissimuler des faits de corruption portés à sa connaissance.

Politique cadeaux, invitation

L'échange de cadeaux ou d'invitations peut contribuer à la compréhension mutuelle et améliorer les relations commerciales mais peut également générer des conflits entre intérêts personnels et obligations professionnelles.

L'offre ou l'acceptation d'un cadeau ou d'une invitation peut, dans certaines circonstances, constituer ou être perçu comme un acte de corruption.

Dans le cas où un collaborateur recevrait ou offrirait des cadeaux ou des invitations, la règle première est la transparence totale vis-à-vis de la hiérarchie.

Il convient de rester dans la limite du raisonnable et de toujours s'interroger sur la façon dont cela pourrait être perçu publiquement.

Il appartient aux collaborateurs de faire preuve de bon sens et de se conformer à la politique cadeau du groupe en vigueur.

Respect de la concurrence

Le Groupe Lefebvre respecte l'intégrité du marché et s'oppose à toute action illicite qui viserait à éliminer un concurrent ou à forcer des partenaires à accepter des conditions commerciales déloyales et trompeuses.

Le Groupe Lefebvre agit en conformité avec les règles et lois dans tous les pays où ses filiales opèrent et bannit toute pratique d'entente sur les prix avec les concurrents, de partage du marché ou de trucage d'offres.

Le Groupe Lefebvre veille également à ce qu'aucune donnée commerciale sensible ne soit échangée avec ses concurrents.

Les infractions au droit de la concurrence sont sanctionnées notamment par le paiement de dommages et intérêt, l'annulation des accords en cause mais aussi l'atteinte à la réputation de l'entreprise.

De plus, dans de nombreux cas, la loi prévoit des sanctions pénales pour le collaborateur concerné.

L'intérêt du Groupe Lefebvre est de travailler dans un marché où les pratiques commerciales jouissent d'une bonne réputation pour renforcer la confiance de ses clients.

À RETENIR !

- Toute pratique d'entente sur les prix avec les concurrents, de partage de marché ou de trucage d'offres est bannie.
- Il convient de s'assurer que toute information concernant les concurrents provient de sources fiables et est obtenue de façon légale.
- Tout collaborateur doit veiller à ne pas échanger de données commerciales sensibles avec les concurrents du Groupe Lefebvre.
- Tout agissement privant un concurrent d'une source ou d'appels d'offre doit être banni.
- Aucun contrat d'exclusivité ne doit être établi avant d'avoir consulté la Direction des Affaires Juridiques.
- Le dénigrement des concurrents n'est pas toléré.

Documents financiers et professionnels, fraude et lutte contre le blanchiment d'argent

Dans le cadre de la conduite des activités du Groupe Lefebvre, il convient de s'assurer que toutes les informations figurant dans les documents professionnels du Groupe Lefebvre sont exactes, fidèles et sincères.

Par ailleurs, il convient de s'assurer que les produits du Groupe Lefebvre ne sont pas utilisés comme un instrument servant à blanchir des fonds, au travers de canaux d'opérations commerciales régulières du Groupe Lefebvre.

Le respect des procédures est primordial car elles ont pour objectif de connaître les clients et leurs activités et de mettre à jour leurs informations, notamment bancaires.

De surcroît, une vigilance particulière doit être apportée à l'égard de tout comportement ou activité pouvant apparaître suspect et susceptible d'indiquer qu'un client tente d'utiliser le Groupe Lefebvre afin de blanchir de l'argent.

Le Groupe Lefebvre ou toute personne représentant le Groupe Lefebvre ne doit pas être instrumentalisée à des fins de blanchiment de capitaux. Tous les collaborateurs et partenaires doivent également veiller au respect des régimes de sanctions applicables et s'interdire toute activité avec les personnes, entités et gouvernements visés, en

particulier s'agissant des sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies et l'Union Européenne.

Le Groupe Lefebvre, tout représentant ou tout fournisseur doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir et détecter toute forme de paiement illicite.

Les partenaires et fournisseurs ne doivent pas chercher à obtenir un avantage quelconque en recourant à la fraude, à la tromperie ou à de fausses déclarations, ou en permettant à quiconque d'agir de la sorte.

À RETENIR !

- Il convient de :

Vérifier l'authenticité et l'exactitude de l'ensemble des documents émanant du Groupe.

Rester vigilant à l'égard de tout comportement suspect.

Coopérer avec les auditeurs internes ou externes.

Conserver et archiver les documents en toute sécurité.

- Il est interdit de recevoir tout fonds d'une société non-contractante.

RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

Confidentialité

Toutes les informations ont une valeur. Divulguer des informations confidentielles sans y être autorisé peut entraîner une perte de valeur et porter préjudice au Groupe Lefebvre et/ou à nos partenaires.

Une information confidentielle inclut toute information non-publique qui pourrait être utilisée par les concurrents ou dommageable pour le Groupe Lefebvre ou ses clients si elle était diffusée. Elle inclut généralement la propriété intellectuelle, les plans marketing et commerciaux, les bases de données, etc.

En cas de doute sur la divulgation de renseignements ou sur leurs destinataires, il est recommandé de consulter le Responsable hiérarchique direct ou la Direction des Affaires Juridiques.

À RETENIR !

- Il est impératif de conserver en toute sécurité les informations confidentielles.
- La communication d'informations internes doit être limitée aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance.
- Il est interdit de divulguer par Internet ou par tout autre moyen des informations ou déclarations du Groupe Lefebvre sans y avoir été autorisé.

Respect de la vie privée et des données personnelles

Le Groupe Lefebvre traite un volume important de données personnelles pour son usage propre et pour le compte de ses clients et partenaires.

On entend par « donnée personnelle » toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Le Groupe Lefebvre porte une attention particulière à la protection des données personnelles qui lui sont confiées. À ce titre, le Groupe Lefebvre respecte les principes en matière de traitement de données personnelles et a adopté en conséquence des engagements formels ainsi que des mesures organisationnelles et de sécurité afin de garantir un niveau de protection de ces données.

Le Groupe Lefebvre s'est engagé à protéger les données personnelles de l'ensemble de ses collaborateurs, ses clients et ses partenaires.

La protection des données à caractère personnel garantit à la personne concernée un droit individuel de contrôle sur la collecte, le traitement, l'utilisation, la diffusion et le stockage des données.

Ces données doivent être utilisées de manière loyale dans un but précis, explicite et légitime et n'être conservées que pour la durée nécessaire aux finalités du traitement concerné.

Dans la mesure où la législation est de plus en plus importante en matière de protection des données à caractère personnel, le Groupe Lefebvre s'est doté d'une « politique de confidentialité » et de traitement des données personnelles que chaque collaborateur s'engage à appliquer.

À RETENIR !

- Les données personnelles qui peuvent être recueillies dans le cadre des activités du Groupe Lefebvre doivent être protégées par des mesures de sécurité adéquates.
- Aucune donnée personnelle ne doit être transférée à un tiers sans que celui-ci ait signé un engagement de confidentialité et que des mesures de sécurité soient mises en place.

PROPRIÉTÉ DU GROUPE LEFEBVRE

Protection des marques

Les marques du Groupe Lefebvre sont ses actifs les plus précieux.

Tous les droits de propriété intellectuelle doivent être protégés dans le cadre du développement de nouveaux produits et des activités de marketing et de publicité.

Le Groupe Lefebvre compte sur l'ensemble de ses collaborateurs pour aider à protéger tous les droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la lutte contre les copies et contrefaçons.

Réiproquement, le Groupe Lefebvre s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers.

Utilisation des actifs de la société

Les actifs du Groupe Lefebvre ont pour objet de permettre aux collaborateurs de réaliser tous les objectifs du Groupe Lefebvre. Le mauvais usage ou le gaspillage de ces actifs nuit aux performances opérationnelles, juridiques et financières du Groupe Lefebvre.

Les collaborateurs sont responsables de la sauvegarde et de l'utilisation efficace et appropriée des biens du Groupe Lefebvre, ce qui inclut les meubles et immeubles mais également les savoir-faire et marques.

Aucun collaborateur ne doit s'approprier un actif quelconque du Groupe Lefebvre pour son intérêt ou pour celui d'un tiers.

À RETENIR !

- Les outils mis à disposition des collaborateurs

doivent être utilisés pour le bon exercice des activités du Groupe Lefebvre.

- Une attention particulière doit être portée par chacun des collaborateurs pour que les actifs ne soient pas perdus, endommagés, mal utilisés, gaspillés, prêtés, transférés ou cédés sans autorisation.
- Il est interdit de détourner l'usage des nouvelles technologies pour porter atteinte aux intérêts du Groupe Lefebvre, des collaborateurs ou des partenaires.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Fiscalité

Le Groupe Lefebvre respecte scrupuleusement la législation fiscale nationale dans chacun des pays où il opère.

Ainsi, toutes les filiales remplissent leurs obligations fiscales en effectuant les déclarations fiscales requises et afférentes aux activités et à leur patrimoine et en s'acquittant de l'ensemble des taxes et impôts locaux et nationaux auxquels le Groupe Lefebvre est assujetti.

Publicité et marketing

Dans l'ensemble des activités de promotion et de communication relatives aux produits/prestations commercialisés par le Groupe Lefebvre, les standards éthiques les plus élevés doivent être appliqués : l'information fournie doit ainsi être à jour, exacte, objective et suffisamment complète pour permettre une appréciation fiable de la qualité du produit /de la prestation.

À RETENIR !

- Le processus de validation interne en matière de lancements de nouveaux produits et prestations doit être respecté.
- Une description juste, fidèle et sincère des produits/prestations du Groupe Lefebvre doit être délivrée afin d'en assurer une facile compréhension par nos clients.
- Toutes les indications nécessaires doivent être fournies aux clients du Groupe Lefebvre pour une meilleure utilisation des produits et services.



LES ENGAGEMENTS DU GROUPE LEFEBVRE

LA QUALITÉ DES PRODUITS ET PRESTATIONS

Le Groupe Lefebvre propose des produits de grande qualité à ses clients. Son niveau d'exigence lui a permis d'acquérir une forte notoriété et une reconnaissance sur le marché.

Le Groupe Lefebvre veille à ce que ses produits et prestations répondent à toutes les exigences légales et réglementaires en vigueur.

Il est du devoir de chaque collaborateur d'atteindre un niveau élevé de qualité de produit, de sa conception à sa distribution et même après sa mise sur le marché.

L'implication et le grand professionnalisme des collaborateurs sont deux qualités essentielles au Groupe Lefebvre afin de conforter son image de partenaire de choix.

À RETENIR !

- Tout collaborateur et tout partenaire doit respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur pour garantir la conformité des produits et prestations du Groupe Lefebvre.
- Les réclamations des clients doivent être traitées de manière équitable et dans un délai raisonnable.

CHOIX ET TRAITEMENT ÉQUITABLE DES PARTENAIRES

Le Groupe Lefebvre est attentif à la qualité des relations entretenues avec ses partenaires (prestataires, fournisseurs, partenaires commerciaux).

Le Groupe Lefebvre sélectionne ses partenaires sur la base de critères de qualité, de conformité aux lois et réglementations, d'éthique, de performance, de coût et d'adéquation à ses besoins.

Le Groupe Lefebvre attend de ses partenaires un engagement équivalent au sien en termes de respect des droits de l'homme, de loyauté, de protection tant des informations confidentielles et personnelles que de la propriété intellectuelle et de lutte contre la corruption.

Chaque collaborateur doit sélectionner ses partenaires sur une base objective, sans favoritisme ni discrimination en veillant au respect des principes énoncés ci-dessus.

Les négociations avec les partenaires s'opèrent en toute transparence et en toute coopération.

Le Groupe Lefebvre n'abusera pas de sa position sur le marché pour obtenir un traitement privilégié.

À RETENIR !

- Il convient de s'assurer que les partenaires ne sont pas en situation de dépendance économique vis-à-vis du Groupe Lefebvre.
- La Charte Éthique doit être respectée par l'ensemble des partenaires du Groupe Lefebvre.
- Il est impératif de s'assurer que les partenaires de Groupe Lefebvre satisfassent ses attentes en matière d'éthique.

LES ENGAGEMENTS SOCIAUX ET SOCIÉTAUX DU GROUPE LEFEBVRE

Respect des droits de l'homme

Le Groupe Lefebvre respecte les droits humains internationalement reconnus et ne tolère aucune violation des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, ni de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.



Le Groupe Lefebvre et l'ensemble de ses partenaires s'engagent à respecter la dignité humaine et les droits de l'Homme, en traitant les personnes avec respect et dignité, en favorisant la diversité, en acceptant les opinions divergentes, en promouvant l'égalité des chances et en instaurant une culture éthique.

Travail forcé et travail des enfants

Le Groupe Lefebvre est particulièrement vigilant en matière de lutte contre l'esclavage moderne ou de traite de personnes. Les partenaires doivent adhérer aux réglementations interdisant la traite des êtres humains et se conformer à toutes lois applicables dans le ou les pays où ils opèrent.

Aucun travail ne doit être obtenu contre le gré des personnes et sous la menace d'une peine quelconque, notamment par le recours à des menaces physiques, morales ou financières. Seul le travail volontaire est autorisé.

Santé, Hygiène, Sécurité

Le Groupe Lefebvre s'engage à prioriser l'hygiène et la sécurité tout en créant un environnement de travail sain et sans danger pour tous les collaborateurs.

À RETENIR !

- Il convient de respecter les procédures, lois, règlements et normes applicables en matière de santé et sécurité.
- Le Groupe Lefebvre s'engage à prendre les mesures appropriées pour prévenir les accidents du travail afin de fournir à ses collaborateurs un espace de travail sécurisé et sain.

Diversité

Le Groupe Lefebvre s'assure que la politique en matière de diversité soit appliquée au sein de toutes les entités et dans les rapports avec ses clients, ses partenaires et tous tiers.

Le Groupe Lefebvre et ses filiales sont des employeurs non-discriminants qui facilitent l'intégration professionnelle des personnes en difficulté d'accès à l'emploi et notamment les personnes en situation de handicap ainsi que les groupes sociaux et/ou ethniques sous-représentés.

Le Groupe Lefebvre est soumis aux respects de la Convention fondamentale n° 111 de l'Organisation Internationale du Travail et de l'article L.1132-1 du Code du Travail selon lequel : « aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun collaborateur ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille ou en raison de son état de santé ou de son handicap ».

À RETENIR !

- Chaque collaborateur et partenaire doit soutenir l'engagement du Groupe Lefebvre en matière de diversité et y contribuer.
- Tout collaborateur doit être traité avec respect et équité.
- Tout acte de discrimination doit être banni.

Harcèlement moral et sexuel ou agissements sexistes

Le droit au respect et à la dignité humaine est un principe fondamental. Tout comportement ou action pouvant aller à l'encontre de ce droit, et en particulier toute forme de harcèlement moral ou sexuel ou agissements sexistes, est inacceptable. Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de harcèlement, vous pouvez contacter votre référent RH ou effectuer un signalement via le dispositif d'alerte (voir ci-dessous).

À RETENIR !

- Chaque collaborateur doit soutenir l'engagement du Groupe Lefebvre en faveur d'un lieu de travail exempt de toute forme de harcèlement moral ou sexuel.

- Collaborateurs, clients, et tous partenaires doivent être traités avec respect.
- Chaque collaborateur doit être vigilant pour prévenir ou faire cesser tout acte de harcèlement dont il serait victime ou témoin.
- Il est interdit de pratiquer ou de tolérer des comportements ou des propos pouvant être qualifiés de harcèlement moral ou sexuel.
- Il convient de ne pas rester inactif face à des faits de harcèlement moral ou sexuel.

Activité politiques et Lobbying

Le Groupe Lefebvre ne verse aucune contribution aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes.

Le Groupe Lefebvre respecte le droit de chaque collaborateur et de chaque partenaire de participer, à titre personnel, à des activités politiques, dès lors qu'il est clair qu'en le faisant il ne représente pas les intérêts du Groupe Lefebvre et n'entre pas en conflit avec les intérêts de ce dernier.

RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe Lefebvre, en tant qu'entreprise responsable, respecte l'environnement et s'efforce de minimiser son impact écologique par la maîtrise des risques et la conformité aux exigences environnementales et toutes réglementations afférentes.

En tant que groupe engagé, le Groupe Lefebvre œuvre dans la mise en place d'actions fortes et concrètes pour que le développement de ses activités ne se fasse pas au détriment de l'environnement.

Le développement durable et la préservation de la nature comptent parmi les priorités du Groupe Lefebvre.

Le Groupe Lefebvre s'efforce de sensibiliser ses collaborateurs sur la protection de l'environnement que ce soit dans leur activité professionnelle quotidienne, dans l'exploitation des locaux ou encore dans la conception des produits et prestations.

Le Groupe Lefebvre s'engage à réaliser un bilan carbone régulier afin d'adresser les enjeux environnementaux liés à son activité.

Le Groupe Lefebvre propose à ses clients et partenaires des produits et des prestations qui tiennent compte des enjeux environnementaux.

À RETENIR !

- Il convient de respecter les lois et les règles du Groupe Lefebvre sur la protection de l'environnement.
- Les méthodes et les comportements propres à minimiser les impacts environnementaux doivent être adoptés par chacun.
- Chaque collaborateur doit participer par ses actions individuelles à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources.
- Nos fournisseurs majeurs s'engagent à réaliser un bilan carbone régulier et à le transmettre au Groupe Lefebvre.





DISPOSITIF D'ALERTE

La Charte Éthique, en indiquant les principes d'actions liés aux valeurs du Groupe Lefebvre ainsi que les comportements individuels à adopter, apporte des explications sur ce qui est attendu de chacun des collaborateurs, clients, fournisseurs ou partenaires dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités.

Ainsi, il convient de :

- Connaître et respecter tous les principes exposés dans la Charte Éthique.
- Exercer toutes activités professionnelles dans le respect de la Charte Éthique et des normes professionnelles.
- Suivre les formations nécessaires pour comprendre les responsabilités de chacun.
- Être vigilants et interpeler les collaborateurs s'ils n'exercent pas leurs activités dans l'esprit de la Charte Éthique.
- Utiliser la procédure de droit d'alerte lorsque cela s'avère nécessaire en signalant toute infraction ou violation éventuelle des principes de la Charte Éthique.



À cet effet, le dispositif d'alerte est le suivant :

Si vous êtes témoin ou suspectez une infraction ou une violation de la Charte Éthique : vous pouvez la signaler via le lien « Éthique & Alertes » disponible sur les sites du groupe.

Vous pouvez également signaler directement, auprès de l'une des autorités énumérées par un décret, le Défenseur des droits, l'autorité judiciaire, ou une institution de l'Union européenne.

En cas d'infraction ou violation des principes énoncés dans la Charte Éthique, le régime disciplinaire applicable sera le suivant :

Des sanctions disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu'au licenciement pourront être prises à l'encontre des collaborateurs, en respect de l'application de la loi, de la politique ressources humaines du Groupe Lefebvre et du règlement intérieur en vigueur.

Lancer une alerte interne est un droit et aucun collaborateur ne saurait être sanctionné, démis de ses fonctions ou soumis à un traitement discriminatoire, directement ou indirectement, pour avoir lancé une alerte interne de bonne foi et conformément aux meilleures pratiques.

GLOSSAIRE

C

Conflit d'intérêt : constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Corruption : La corruption – entendue dans son sens strict – désigne le fait pour une personne investie d'une fonction déterminée (publique ou privée) de solliciter ou d'accepter un don ou un avantage quelconque en vue d'accomplir, ou de s'abstenir d'accomplir, un acte entrant dans le cadre de ses fonctions. On distingue la corruption active (fait de proposer le don ou l'avantage quelconque à la personne investie de la fonction déterminée) de la corruption passive (fait, pour la personne investie de la fonction déterminée, d'accepter le don ou l'avantage).

D

Données personnelles : Une donnée personnelle désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne peut être identifiée : directement (exemple : nom, prénom) ou indirectement (exemple : par un identifiant (n° client), un numéro (de téléphone), une donnée biométrique, plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, mais aussi la voix ou l'image).

T

Trafic d'influence : Le trafic d'influence désigne le fait pour une personne de recevoir – ou de solliciter – des dons dans le but d'abuser de son influence, réelle ou supposée, sur un tiers afin qu'il prenne une décision favorable. Il implique trois acteurs : le bénéficiaire (celui qui fournit des avantages ou des dons), l'intermédiaire (celui qui utilise le crédit qu'il possède du fait de sa position) et la personne cible qui détient le pouvoir de décision (autorité ou administration publique, magistrat, expert, etc.). Le droit pénal distingue le trafic d'influence actif (du côté du bénéficiaire) et le trafic d'influence passif (du côté de l'intermédiaire).

CHARTE ÉTHIQUE

J'ai bien pris connaissance
de la Charte Éthique

DATE :

SIGNATURE :



Lefebvre